

AR Prefecture

063-216303099-20251017-20251017_07-DE
Reçu le 20/10/2025

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 17 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (5) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Mireille CARRET, Guy CHAZOT

Absents (5) : Frédéric CHAZELLE, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE

Procuration (1) : Yvan CARRET a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Mireille CARRET

Date de la convocation : 10/10/2025

7 ► MODALITES D'ATTRIBUTION DU COLIS DES ANCIENS

Comme évoqué dans les questions diverses du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir les modalités d'attribution du colis des Anciens.

Jusqu'à maintenant, les colis étaient attribués aux personnes de plus de 73 ans étant inscrits sur la liste électorale de la commune.

Il propose de maintenir ces conditions, en y ajoutant l'obligation de résidence sur la commune plus de 6 mois dans l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↪ acte la modification des modalités d'attribution du colis des anciens comme suit :

- Avoir 73 ans et +
- Etre inscrit sur les listes électorales de la commune
- Habiter la commune + de 6 mois d'année civile

Ces modalités prendront effet à compter des colis 2025.

↪ autorise M. Le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de Séance
Mireille CARRET

Le Maire,
Michel ROCHE

